MATINALES DU CLUB CARE

Plaidoyer pour l'amélioration du climat des affaires

La 8e édition des Matinales du club Care (Cercle de réflexion autour de l'entreprise) a été consacrée, hier, à l'entreprise ayant pour thème : «Le plaidoyer pour l'amélioration du climat des affaires (cofinancé par le club Care et le Centre international pour l'entreprise privée)». Ce plaidoyer pour les réformes structurelles entrepris depuis un an et demi a comme objectif d'ouvrir un canal de communication entre l'acteur économique et les pouvoirs de décision.

Younès Djama - Alger (Le Soir) - Les deux auteurs du plaidoyer, dont les conclusions seront rendues publiques ultérieurement, ont donné un aperçu de leur travail qu'ils ont accompli auprès des acteurs économiques aux quatre coins du pays, tout en signalant que leur travail est ouvert à tous.

Amel Belaïd, fondatrice du cabinet de conseil Apotheox, et Mahrez Aït Belkacem, consultant en entreprise, ont rencontré des acteurs économiques dont ils ont recueilli les doléances et les propositions. Les résultats ont été impressionnants. «Nous sommes partis avec l'idée qu'Alger était le centre du ''monde'' algérien, nous avons été positivement surpris par le haut degré de conscience des différents intervenants ainsi que la qualité de leur engagement», ont d'emblée souligné les deux communicateurs. «Nous avons sillonné le pays pour écouter les entrepreneurs et les inclure dans un projet de société commun. La prochaine étape consiste à soumettre la plateforme de propositions, déjà finalisée, à être avalisée par les acteurs concernés eux-mêmes», notent-ils.

«Ce plaidoyer est celui de tous, nous n'avons pas la prétention d'en être les propriétaires», se défendent ses initiateurs. «Aujourd'hui, nous sommes en possession d'un plaidoyer livrable, formalisé et consensuel. Le projet de plaidoyer sera soumis aux différentes parties prenantes qui décideront des suites à lui donner. Cette démarche servira à ouvrir un canal de communication entre l'acteur économique et les pouvoirs de décision avec l'objectif de faire entendre la voix de l'acteur local. Le plaidoyer ne concerne pas seulement les associations professionnelles, mais aussi il inclut les syndicats et les universitaires», affirme Amel Belaïd, coauteure du plaidoyer.

Cette tournée nationale à travers huit wilayas couvrant des pôles économiques a permis aux deux auteurs du plaidoyer de recueillir les préoccupations des acteurs économiques locaux ainsi que leurs propositions. Si les préoccupations étaient partagées par l'ensemble de la représentation des acteurs économiques, la richesse des propositions était autre, signale Mme Belaïd.

«Nous avons juste fait un travail de facilitation, à travers une méthodologie qui a structuré ce débat et nous avons fait un travail de compilation qui a abouti au résultat qu'il n'y a pas plus de 4 ou 5 grands axes majeurs de préoccupations et pistes de réformes urgentes à annoncer, et qui pourront faciliter ce basculement du simple discours à l'application effective de toutes ces mesures qui vont nous aider à réaliser une croissance économique durable», a souligné la vice-présidente du réseau Care.

De son côté, Mahrez Aït Belkacem a indiqué que le fait de communiquer sur un projet phare que Care a lancé en 2015 a pour but d'accroître les opportunités économiques pour tous les Algériens activant dans le monde économique, en impulsant des réformes structurelles.

Le projet a pour ambition de générer de manière inclusive des propositions avec les acteurs (entreprises, experts, associations…).

Y. D.

LE MINISTRE DES FINANCES L'A ANNONCÉ HIER

Pas de loi de finances complémentaire

Alors que nombre d'analystes économiques, de personnalités et de leaders politiques la prévoyaient, allant jusqu'à la qualifier «d'inévitable», la loi de finances complémentaire ne sera pas de mise cette année.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - L'assurance est du nouveau ministre des Finances qui met, ainsi, fin pour la seconde fois après 2014, à une tradition en cours depuis 2000. Hadji Babaâmmi, qui s'exprimait, hier mardi, en marge d'une plénière du Conseil de la nation consacrée à la présentation du projet de loi de règlement budgétaire 2013 a, en effet, annoncé qu'il n'y aura pas, cette année, de loi de finances complémentaire. Et que le projet de loi de finances 2017 consacrera d'une manière progressive, donc «pas brutale», les mesures d'austérité imposées par la dégringolade des cours du pétrole, adaptant graduellement les dépenses aux recettes. «La loi de finances 2017 apportera une vision sur le moyen terme et marquera le début d'adaptation du niveau des dépenses aux ressources financières du pays. Nous ne procéderons pas à un changement brusque du niveau des dépenses des années précédentes, nous amorcerons graduellement la maîtrise des dépenses et leur adaptation à nos ressources financières», expliquera-t-il.

Un projet de loi qui sera accompagné du projet de loi de règlement budgétaire 2014 dans sa présentation aux parlementaires. Exactement comme ce fut le cas pour le projet de loi de règlement budgétaire 2013 qui a été présenté aux députés de l'APN en concomitance avec le projet de loi de finances 2015.

Une précision qui vaut comme une «réplique» à certaines voix discordantes, plutôt, une, celle d'un sénateur du FFS, qui s'est interrogé, lors des débats, sur l'intérêt d'un tel projet de loi depuis trois ans, truffé, selon lui, de chiffres inhérents aux recettes et aux dépenses, alors que l'on est en pleine loi de finances 2016. Moussa Tamardaza, qui mettra le doigt sur l'échec de l'appareil législatif dans le contrôle des dépenses publiques, préconisera que ce projet de loi de règlement budgétaire intervienne deux ans, voire une année après, comme cela est en cours dans bien de pays. Pour lui, ce projet de loi consacre la «mauvaise gestion par excellence de l'argent du contribuable».

Aussi, le ministre des Finances estimera que les remarques et les réserves de la Cour des comptes, au sujet dudit projet de loi de règlement budgétaire 2013, étaient purement «administratives» et relevaient de «procédures».

Evoquant l'emprunt obligataire lancé en avril dernier, le ministre des Finances a qualifié de «très encourageants les montants souscrits à ce jour, promettant la communication des résultats définitifs de l'opération à sa clôture en novembre prochain.

M. K.

PÉTROLE ET GAZ

Légère baisse de la production d'énergie primaire en 2015

La production nationale d'énergie primaire s'est établie à 154,87 millions de tonnes équivalent pétrole (tep) en 2015 contre 155,32 millions tep en 2014, soit une baisse de 0,3%, a indiqué mardi le ministère de l'Energie.

Dans son rapport sur le bilan énergétique de l'année 2015, le ministère de l'Energie impute ce résultat à la baisse de production du pétrole brut (-3,2%), du condensat (-1,7%) et de l'électricité primaire produite par le secteur de l'hydraulique (-12,2%).

Toutefois, cette baisse a été compensée par la hausse de la production du gaz naturel (+1,5%) et du gaz de pétrole liquéfié (+3,3%).

La production du gaz naturel est passée à 84,58 milliards de mètres cubes (mds m³) en 2015 contre 83,29 mds m³ en 2014 (+1,5%), alors que celle du pétrole brut a atteint 54,25 millions tep en 2015 contre 56,03 millions tep l'année précédente (-3,2%).

La production de condensat a baissé à 10,88 millions tep en 2015 contre 11,06 millions tep une année auparavant (-1,7%), celle du GPL aux champs à 9,75 millions tep contre 9,43 millions tep en 2014 (+3,3%), tandis que la production d'électricité primaire s'est chiffrée à 223 gigawatts/heure (Gwh) contre 254 Gwh en 2014 (-12,2%). En outre, la structure de la production d'énergie primaire en 2015 est restée dominée par le gaz naturel à hauteur de 51,6%, suivi du pétrole brut à 35%, du condensat à 7% et du GPL aux champs à 6,3%.

Concernant la production d'énergie dérivée, elle a baissé à 63,72 millions tep en 2015 contre 65,37 millions tep en 2014 (-2,5%).

Cette évolution négative s'explique par la baisse de production des produits pétroliers passés à 30,29 millions tep en 2015 contre 31,65 millions tep en 2014 (-4,3%), du gaz naturel liquéfié (GNL) à 16,36 mds m³ contre 17,98 mds m³ en 2014 (-7,5%) et du GPL récupéré au niveau des unités de raffinage avec une production de 1,28 million tep en 2015 contre 1,38 million tep (-7,7%).

Toutefois, la branche électricité thermique a compensé une partie de cette contre-performance avec une production de l'ordre de 68,57 Gwh en 2015 contre 63,98 Gwh en 2014 (+7,2%).

La structure de production d'énergie dérivée en 2015 est demeurée dominée par les produits pétroliers (47,5%), suivis par l'électricité thermique (25,7%), le GNL (24,7%) et le GPL-unités de raffinage (2%).

Concernant la transformation de l'énergie, il est observé une légère baisse de 1,1% des quantités transformées en 2015 par rapport à 2014 avec un volume global de 67,01 millions tep (contre 67,78 millions tep en 2014).

Les baisses enregistrées au niveau de l'activité liquéfaction (-7,9%) et du raffinage (-4,5%) sont à l'origine de ce recul.

Parallèlement, il a été enregistré une hausse de 12,5% des prélèvements de gaz pour les besoins des centrales électriques afin de répondre à une demande en constante croissance en électricité sur le marché intérieur.

Hausse de 2% des exportations en 2015

D'autre part, les exportations en énergie primaire ont atteint 66,82 millions tep en 2015 contre 65,48 millions tep en 2014 (+2%).

Les exportations de GPL ont enregistré la plus importante performance avec une croissance de 5,2% avec un volume expédié de 8,92 millions tep en 2015 (contre 8,48 millions tep en 2014), alors que les exportations de pétrole brut se sont évaluées à 26,67 millions tep en 2015 contre 25,97 millions tep l'année précédente (+2,7%).

Par contre, les ventes extérieures de gaz naturel ont accusé un léger recul pour s'établir à 27,03 mds m³ en 2015 contre 27,07 mds m³ une année auparavant (-0,2%).

La répartition des exportations par produit démontre une légère prédominance du pétrole brut avec une part de 39,9%, de 38,2% pour le gaz naturel, de 13,4% pour le GPL et de 8,5% pour le condensat.

Concernant les importations de produits énergétiques primaires, elles ont porté sur le pétrole brut avec un volume de 294 000 en 2015 contre 324 000 tep en 2014 (-9,2%).

Par ailleurs, les exportations d'énergie dérivée ont affiché une baisse à 33,37 millions tep en 2015 contre 34,88 millions tep en 2014 (-4,3%).

Ce repli a touché l'ensemble des produits énergétiques dérivés : les exportations de GNL ont été de 16,47 mds m³ en 2015 contre 17,54 mds m³ en 2014 (-6,1%), alors que celles des produits pétroliers ont atteint 17,65 millions tep en 2015 contre 18,01 millions tep en 2014 (-4,3%).

L'énergie électrique exportée a, quant à elle, sérieusement baissé pour atteindre 641 Gwh en 2015 contre 877 Gwh l'année précédente (-27%).

Ainsi, les exportations algériennes des produits dérivés sont dominées par les produits pétroliers (52,9%) et le GNL (46,6%), alors que l'électricité ne représente qu'une part infime (0,5%).

Par contre, les importations des produits énergétiques dérivés ont affiché une hausse de 22,4% pour s'établir à 4,44 millions tep, tirée essentiellement par la hausse des importations des produits pétroliers (+25,3%) dont notamment le gasoil (+59,7%) et les essences (+55%), et ce, pour satisfaire la demande de carburant sur le marché national, alors que les importations de l'électricité ont baissé de 11%.

Les importations énergétiques dérivées sont dominées par le gasoil (40,5%) et les essences (38,5%).

APS

LAIT

La facture d'importation en baisse de 23% sur les 5 premiers mois

La facture d'importation de lait (y compris les matières premières) a reculé à 399,71 millions de dollars (usd) durant les cinq premiers mois de 2016, contre 519,04 millions usd à la même période de 2015, soit une baisse de 23%, a appris l'APS auprès des douanes.

Les quantités importées de ce produit (lait en poudre, crèmes de lait et matières grasses laitières utilisées comme intrants) ont également reculé mais de moindre ampleur pour s'établir à 161 225 tonnes (t) contre 172 930 t, soit une baisse de 6,77% entre les deux périodes de comparaison, indique le Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes (Cnis).

Outre la baisse, quoique légère, des quantités importées, la facture a surtout reculé en raison de la chute des prix à l'importation par l'Algérie de cette denrée alimentaire.

En effet, les prix à l'importation des poudres de lait ont reculé durant le 1er trimestre 2016 en passant à 2 469 dollars/tonne contre 3 040 dollars/tonne durant la même période en 2015 (-20%).

Afin de réduire les importations de ce produit subventionné et de promouvoir la filière lait, de nouvelles mesures ont été décidées, il y a quelques mois, par le gouvernement en faveur des éleveurs et des opérateurs de ce secteur en augmentant la subvention du lait cru et en encourageant l'investissement, avec l'objectif de baisser les importations de la poudre de lait de 50% à l'horizon 2019.

Le gouvernement a ainsi décidé que le prix de référence du litre de lait cru de vache soit fixé à 50 DA (contre 46 DA auparavant), se répartissant entre 36 DA le prix de cession du lait cru aux laiteries et 14 DA de subvention de l'Etat, contre, respectivement, 34 DA et 12 DA auparavant.

En réponse à la préoccupation des éleveurs relative à l'accès à l'aliment de bétail et à la régulation du marché de ce produit, il a été décidé d'approvisionner directement les éleveurs en matière de son (résidu de mouture de blé).

D'autres mesures de facilitation à moyen terme ont été prises par le gouvernement afin d'asseoir une stratégie de relance de la filière lait.

Il s'agit notamment de l'accès des professionnels de la filière lait au foncier agricole pour leur permettre d'investir en amont de cette filière et concourir au développement des grandes cultures (céréales et fourrages).

Les pouvoirs publics ambitionnent, dans ce cadre, de promouvoir la création de fermes modernes intégrées pour l'élevage bovin laitier et la production de céréales et de fourrages dans le cadre de contrats-programmes.

Il s'agit aussi d'encourager l'utilisation du crédit de campagne «R'fig» pour investir dans la production des fourrages, tandis que les coopératives des éleveurs seront incitées à recourir à l'exploitation des périmètres irrigués, notamment dans les Hauts-Plateaux et le Sud.

APS